

**FLASH INFO SUD AERIEN (Novembre 2013 –N°4)**

## **TRANSFORM ALIMENTE LES RETRAITES "CHAPEAU"**

### **Chapeau les retraites**

Qu'ils s'appellent "retraite Chapeau" ou "Parachute Doré" ce sont toujours les mêmes qui en profitent.

Contrairement aux "Bonnets Rouges", nous ne défileront pas aux cotés de nos employeurs qui s'enrichissent honteusement tout au long de leur mandat sur le dos des salariés.

Que ce soit Mr VARIN (21 Millions d'€ et 8000 suppressions d'emplois) et ses cadres de PSA ou Mr SPINETTA et son Staff (7500 suppressions en deux ans), les pratiques scandaleuses d'enrichissement sont les mêmes.

Dans la société Air France depuis 2005 sont provisionnés chaque année des Millions d'€ pour assurer une retraite dorée à quelques hauts dirigeants de la compagnie.

Entre 2005 et 2011 ont ainsi été provisionnés **98 Millions d'€** dont peuvent bénéficier **30 cadres** à Air France (document de référence disponible sur [Airfranceklm-finance.com](http://Airfranceklm-finance.com)).

Les hauts cadres en question touchent à vie entre 35 et 40% de leur rémunération moyenne annuelle des trois dernières années d'activité avec pour **seule condition une ancienneté de 7 ans à Air France.**

J.C. SPINETTA a ainsi liquidé sa retraite en 2009 avec une rémunération autour de **1,2 Millions d'€**. Sa retraite à vie se situe entre **420 et 480 000 Euros.**

**La justice sociale devrait être une répartition des sommes provisionnées entre tous les salariés.**

### **Loi Diard**

18 mois après son entrée en vigueur, la Loi Diard revient sur le milieu de la scène.

SNPL Air France Alpa demande son retrait devant les abus pratiqués par les employeurs dans l'Aérien, une Loi qui avait été dénoncée à l'époque par le Gouvernement actuellement en place.

**SUD AERIEN** a multiplié les procédures pour dénoncer les travers de cette Loi scélérate qui entrave la liberté du droit de grève des salariés.

-----  
C'est aujourd'hui 29 Novembre 2013 que se décide **la perte d'un mois de salaire** annuel pour notre population PNC.

L'Unsa a mis en avant dans ses revendications l'application de la NAO 2002. Ce sont des droits acquis à l'époque en compensation de d'autres augmentations, signés par la Direction, qui se doivent d'être appliqués sans négociation.

La responsabilité d'un syndicat est de protéger et défendre les salariés, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et aujourd'hui construire un avenir au sein du Groupe HOP.

**HOP, ce n'est pas que Brit'air, mais 3 Compagnies.**

Airlinair négocierait des augmentations de salaire et Régional attend, **sur les déclarations de leur PDG**, la négociation d'**un accord commun HOP.**

**La CFDT Brit'air n'a pas à décider tout comme l'Unsa des conditions de travail et de rémunération des salariés du Groupe HOP.**

*Bons vols à toutes et à tous.*

*Eric CHALARD, secrétaire national SUD AERIEN*

**SUD AERIEN : VOTRE SOURCE D'INFORMATION**

*SUD AERIEN, un syndicat qui ose.*